

Monsieur l'Orateur, comme j'ai à peu près épuisé mon temps de parole, je demanderai à un collègue de traiter d'un point que j'espérais aborder d'une échappatoire flagrante. Elle concerne un secteur qui constitue un grand facteur d'inflation, je veux parler de l'industrie pétrolière. Les réponses fournies depuis deux jours aux questions posées à la Chambre font bien voir que le gouvernement ne cherche pas à appliquer des mesures efficaces à l'endroit des prix pétroliers. Mon collègue reprendra ce point dans peu de temps.

**M. Macdonald (Rosedale):** Continuez si vous le désirez. Je suis sûr que la Chambre sera d'accord.

**M. Broadbent:** Je ne veux pas abuser de la bonne volonté de la Chambre. Je termine en disant que l'amendement présenté par l'opposition officielle nous paraît inadmissible, car on ne saurait admettre pendant 18 mois une chose inadmissible et injuste sur une plus longue période. Nous entendons voter contre la motion, et contre le bill lui-même. Le programme est injuste. Il ne s'attaque pas directement à l'inflation, aux loyers, au prix de l'énergie, aux prix alimentaires. Il ne comporte pas les moyens d'action bien précis qui seraient nécessaires pour combattre l'inflation, dans les domaines indiqués par les membres de mon parti au cours du débat spécial d'il y a une semaine vendredi.

Je dois dire à mon grand regret que si l'opposition officielle vote contre le bill, c'est tout simplement qu'elle n'a pas réussi à faire passer un amendement relatif à la durée des mesures. J'aurais préféré que, comme nous, elle vote contre à cause de son iniquité.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la réponse que le ministre a donnée cet après-midi au chef de l'opposition (M. Stanfield), dont la motion revient à fixer le terme du programme au 30 avril 1977 au lieu du 31 décembre 1978, comme le voudrait le gouvernement. L'amendement du chef de l'opposition se résume exactement à cela, et reste dans le même esprit que ses propositions antérieures. Il s'accorde, comme il l'a rappelé, avec les déclarations qu'il a tenues à propos du Livre blanc et avec celles qui ont suivi la présentation de la loi, par le gouvernement, le 14 octobre.

Il m'a paru assez drôle d'entendre le ministre des Finances (M. Macdonald) essayer à grand renfort d'imagination, de réformer la position de ses adversaires à l'égard de ce bill. En ce qui concerne la réglementation, le parti conservateur avait proposé, en février 1973 une politique de revenus, pour combattre l'inflation et cette question avait été l'enjeu des élections. Personne ne l'ignore, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique, chacun pour ses propres raisons, s'étaient opposés à pareille réglementation. C'était là leur attitude en 1974. L'ancien chef du Nouveau parti démocratique a consacré les trois ou quatre premières semaines de sa campagne électorale à critiquer la proposition des Conservateurs, comme s'il s'agissait-là de la seule arme dont ce parti disposait pour combattre l'inflation. Jusque là, une bonne partie de la presse ne voulait rien savoir de l'inflation. Elle s'est comportée

### *Loi anti-inflation*

comme si tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes, du moins selon le ministre des Finances.

**M. Benjamin:** Elle terrassait l'inflation.

**M. Lambert (Edmonton Ouest):** Personne ne parlait de terrasser l'inflation; on en a parlé plus tard. La presse a semé la panique parmi des électeurs de l'Ontario et du Québec, comme si la réglementation était le seul moyen de combattre l'inflation, mais les électeurs du reste du Canada voyaient les choses autrement. Qu'est-il arrivé aux néo-démocrates en Ontario? Ils préconisaient la réglementation, eux aussi. Ils voulaient établir une commission de surveillance des prix. Quelques secondes de réflexion suffisent pour voir qu'ils gardaient dans leur arsenal un programme complet de restriction obligatoire des salaires, des loyers et de tout.

● (1730)

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) dit «justes prix». Qu'est-ce qui retient les prix? Quelle est l'une des principales composantes des prix—les salaires. Les salaires influent grandement sur tous les éléments du prix, comme d'ailleurs les loyers et les profits. Chaque fois qu'il est question de prix, il faut en considérer toutes les composantes. Nous savons comment cela a tourné: l'ancien chef du parti néo-démocrate a si bien réussi à tromper les électeurs de l'Ontario que, lorsqu'il leur a annoncé qu'il établirait une commission de surveillance des prix, ils ont compris ce que cela voulait dire. Qu'ont-ils fait? Ils ont déclaré qu'ils ne voulaient ni de l'un ni de l'autre. Ils ont accepté ce que les libéraux leur avaient dit, que tout allait bien, qu'on les bourrerait de dollars, que le programme serait amélioré, que l'indexation serait souple, et que le gouvernement donnerait pour dédommager des pertes dues à l'inflation.

Nous savons ce qu'ils firent avec la masse monétaire. Quoi qu'il en soit, je veux revenir sur l'argument, faux à mon avis, du ministre des Finances, lorsqu'il affirme que le but du présent amendement est d'atténuer quelque peu le programme de restrictions, que le blocage de 90 jours à deux ans équivaut à 27 mois, et que cela ne diffère guère des 42 mois qu'on nous propose maintenant, si bien qu'il n'y a presque pas de changements. Or, tel n'est pas l'objectif. Le ministre aurait dû citer en entier les propos du leader à la Chambre de l'opposition officielle, le député de Peace River (M. Baldwin). Je rappelle que les citations sans contexte sont parfois dangereuses. Voyons les propos qu'a tenus le 17 octobre le député de Peace River. Pour dissiper toute ambiguïté, je les consignerai en entier. Ils figurent dans la première colonne du Hansard du 17 octobre, à la page 8314. Le député a déclaré:

Pour commencer, je suis tout simplement renversé par l'effronterie du premier ministre, du ministre des Finances et du gouvernement. Ils demandent à la Chambre de lui accorder les pouvoirs uniques, extraordinaires et effroyables, pour reprendre les paroles du ministre, pour une période indéterminée. Je protesterais si mon propre parti demandait ces pouvoirs. En dépit du respect et de l'admiration que j'ai pour mon chef, je m'opposerais à lui s'il présentait une mesure législative de ce genre, bien que je ne puisse me l'imaginer en train d'essayer de le faire en ces termes. Tout simplement, la mesure actuelle permettrait au gouvernement à la fin de l'automne de 1978 de présenter et faire adopter à toute allure des motions qui pourraient prolonger d'encre deux, trois ou quatre ans le genre de mesure que nous étudions. Je ne suis pas prêt à déléguer ce pouvoir à quelque groupe de citoyens et certainement pas au gouvernement actuel.